

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 12
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOUT 2025.

N° 45 / 2025

Autorisant la prise en charge du déplacement d'un groupe d'animation pour les festivités des Matahiapo

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 21 août 2025

Date de convocation : 12 août 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 12 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 3 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	x		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	x		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		x	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	x		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		x	
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		x	
Mme MAIRIHAIU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		x	M. KOHUEINUI Atanase
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	x		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale		x	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	x		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		x	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	x		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		x	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	x		
M. TULIETAMARUE Edgar	Conseiller municipal	x		

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_045_2025-DE

Le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

VU le devis de l'association HEIVA I ARUTUA, représenté par Monsieur TAPUTUARAI Alfred, artiste chanteur ;

Considérant que la Commune de Hao souhaite organiser des festivités pour célébrer les Matahiapo, les anciens de l'île, qui sont les gardiens de la culture et du savoir-faire local ;

Considérant que la Commune a sollicité un groupe d'animation composé de 4 personnes, spécialisé dans les danses et les chants traditionnels, pour animer ces festivités ;

Considérant que la prise en charge directe des billets d'avion aller/retour Papeete/Hao/Papeete du groupe d'animation par la Commune permettra de faire baisser le coût de la prestation globale ;

Considérant que le groupe d'animation assurera 1 soirée pour la fête des Matahiapo prévu le jeudi 06 novembre 2025 sur Hao ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Autorise la prise en charge du billet d'avion aller/retour Papeete/Hao/Papeete d'un groupe d'animation composé de 4 personnes à l'occasion des festivités du Matahiapo prévu le 06 novembre 2025 sur Hao.

ARTICLE 2 – Cette dépense sera imputé au 6251 du budget principal.

ARTICLE 3 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

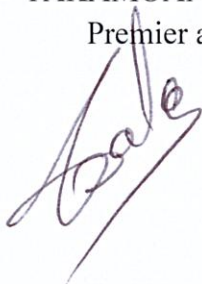
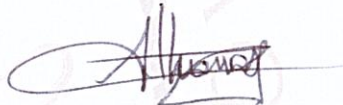
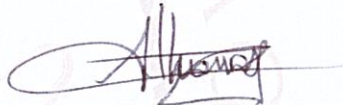
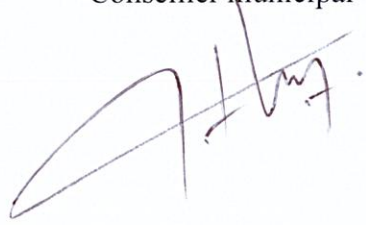
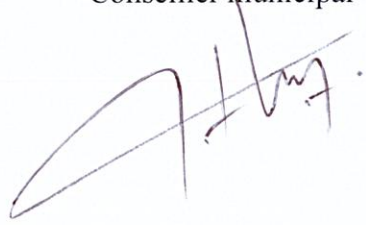
ARTICLE 4 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **12 (dont 4 procurations)**
Contre :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_045_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération autorisant la prise en charge du déplacement d'un groupe d'animation pour les festivités des matahiapo.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_045_2025-DE